

G. MOCH-JACOWSKI

Étève de Pécol Dentaire de Londres, Dentiste de l'École-Bien et des Hospices d'Amiens... à l'honneur de prévenir qu'il se rendra régulièrement les 18, 19, 20 de chaque mois, Hôtel Fenestre, Roubaix.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour l'insertion de AVIS DE VENTES JUDICIAIRES FORMATIONS DE SOCIÉTÉS et autres PUBLICATIONS LEGALES et JUDICIAIRES.

Annonces légales

AVIS IMPORTANT Les annonces légales et judiciaires des cantons de Roubaix et de Lannoy, insérées dans la grande édition du Journal de Roubaix sont reproduites gratuitement dans l'édition de cinq centimes, dans le Courrier du Demain et dans la Gazette de Tourcoing.

Publications légales

Dissolution de Société

D'un acte reçu par M. DUTHOIT et VAHÉ, notaires à Roubaix, le trent-et-un décembre mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré. Il appert: Que M. Adèle LEMEMRE, industriel, demeurant à Roubaix, veuve de M. DE DILLIES, etc.

par suite de décès Pour en jouir le 1er octobre 1879. Le lundi 3 février 1879, 3 heures après-midi M. DUCHANGE, notaire à Roubaix, procédera en son étude, à l'adjudication définitive du bien ci-dessus désigné.

AVENUE

VILLE DE ROUBAIX

2 MAISONS

mesurant 983 mètres carrés avec 16m20 de front sur rue, occupés par M. Médé Dekeser, fabricant d'appareils à gaz, et par feu M. Ribeaucourt.

ALOUER

à louer face l'église, une très-belle Maison avec grands jardins entourés de murs dans lesquels se trouvent des arbres fruitiers en plein rapport, entrée pour voiture par le jardin.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

EMPLOI Un homme de 25 ans, d'un caractère de fabricant de tous caoutchoucs, connaissant bien les caoutchoucs, et qui peut facturer au besoin, demande un emploi analogue ou au contraire. — Bonnes références. — S'adresser au bureau du journal, sous les initiales B. H. 17811

OUVRIER BROSSIER

On demande, pour un peignage mécanique de Roubaix, un premier ouvrier brossier sachant faire les réparations en tous genres de brosses. Travail garanti toute l'année. — S'adresser au bureau du journal.

EMPLOYÉ

On demande pour une maison de draperie, un employé sérieux au courant de l'ouvrage et de la réception des matières. Appointements suivant capacité. — Répondre au bureau du journal sous les initiales C. D.

UN JEUNE HOMME

de 31 ans, ayant beaucoup d'expérience, connaissant toutes les branches de la fabrication et possédant une grande variété de dessins pour les unis et les nouveautés, cherche un emploi dans une Maison française. — Il ne demande que de petits appointements. — S'adresser à Lille, 326, rue Nationale.

EMPLOYÉ

On demande pour une maison de Roubaix, un employé de premier ordre, très-sérieux et très au courant de la clientèle et de la tenue des livres. Position exceptionnelle, on garantit la plus entière discrétion. — Prendre l'adresse au bureau du journal.

DOMESTIQUE

On demande, pour une maison bourgeoise, un domestique, bien cocher, très au courant du service des chevaux et de l'intérieur d'une maison. — Prendre l'adresse au bureau du journal.

COMPTABLE

Un homme d'un âge mûr, honorablement connu, très au courant de la comptabilité et de la correspondance, désire trouver un emploi, pour quelques heures de la journée. — Répondre au bureau du journal sous le n° 129.

UN homme marié, sans enfants, désire trouver une place de concierge ou pour faire les recettes. Il peut fournir les meilleures références. S'adresser au bureau du journal.

AVIS DIVERS

TERRAIN A VENDRE

Rue d'Inkermann, entre les n° 33 et 43, vaste terrain, avec jardin planté, ayant environ 1,700 mètres carrés et 15 mètres de front à l'arrière. — S'adresser au n° 33, même rue.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

ALOUER

une maison avec terrain, à louer, à la place de la rue de la République, n° 42, pour la fabrication de tissus, pour la filature de laine de coton, le tissage de la laine et le tissage mécanique, laquelle société devait prendre possession au 1er janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

AVIS AUX BOULERS Grande quantité de Boules en Cuir, 1er choix à 4 francs et aux dessous de Boules à 3 francs, depuis 1000 francs de corroyeurs, roulettes et gallet, déchets de Gilet. Location de petites boules pour Jeu de platane. — Chez Boudin, 10, rue de la République, n° 11, et rue du Collège, n° 61, à Roubaix.

AGENCE IMMOBILIERE

A. JOURDEUIL

Ventes et locations de propriétés, maisons d'habitation et de campagne, établissements industriels, terrains à bâtir, cessions de fonds de commerce, etc.

MÉDAILLON PERDU

Il a été perdu, dimanche vers six heures du soir, sur la route de Tourcoing, un médaillon-bras fond noir dessus blanc. — Rémunéré à qui le rapportera chez M. Raouss-Watine, 23, rue Pellart, Roubaix.

CHIENNE PERDUE

Il a été perdu, lundi matin, une petite chienne noire, avec oreilles coupées, répondant au nom de Lévié. Rémunéré. — Père de la racine-cour du Trichon, 51.

DETTES non-reconnues

Le sieur Joseph TIMMERMAN, demeurant Grand'Rue, fort Muliez, cour Guillaume Leblond, à Roubaix, au regret de prévenir le public qu'à dater de ce jour, il ne reconnaît plus les dettes que pourrait contracter son épouse Elise PETIT.

CONSTIPATION !!!

MOYEN NOUVEAU DE LA COMBATRE

DRAGÉES DE LÉPTANDRINE

N. BRACHET, Ph. à Thiviers « La Léptandrine exerce légèrement la section du fœtus et agit la section biliaire sans produire une véritable purgation. Elle est simplement laxative et exerce une action tonique pré-prononcée sur l'estomac. » Comm. Terr. du Code de Proc. 327-328. Prix du flacon : 3 fr.

ÉPICERIE

AU CAFÉ BOURBON

RUE D'ANKERMAN 4 et 6 Huîtres de diverses provenances à 70 c., 90 c., 1 fr., et 1 fr. 25.

Vin de Bordeaux 1874

à 80 c., 1 fr. 10, 1 fr. 25, 1 fr. 50, 2 fr et 3 fr., la bouteille.

SAINDOUX extra choix, 65 c. le 1/2 kilogram.

Margarine 1 fr. et 1 fr. 10 le 1/2 kilogram. Dragées de 0.90 c. le 1/2 kilogram et au-dessus.

Vin d'Espagne, provenances directes,

depuis 1 fr. 25 et au-dessus.

Baïssed Café

CAFÉS PRAIS TOUTS LES JOURS

BOBINEURS

On demande à acheter d'occasion un métier à dévider de quarante bobines au journal, fabricant à Dinan (Saigues). Indiquer prix.

PHARMACIE CONSTANT 1, Boulevard de Paris, 1 PRODUITS RECOMMANDÉS Odontalgine 1 franc, guérison certaine du mal de dents. Pâtes Anti-névralgiques, 3 fr. la boîte, remède souverain pour guérir instantanément les migraines, névralgies et maux de tête. Sirop pectoral adoucissant le seul qui guérisse en 3 jours les rhumes, toux, crachats, bronchites, etc., 2 francs le flacon. MATICO, Injection végétale, 3 fr. la bouteille, le plus efficace, contre les maladies contagieuses les plus rebelles.

SPECIALITES

MAISON

LACOMBLEZ-VERSCHINGEL

Fondée en 1850 Rue de Sébastopol, 56 et 58

LES SOMMIERS ÉLASTIQUES

ET LA LITERIE Meubles d'Estaminet A la même adresse Ameublements en tous genres Décorations luxueuses

SOMMIERS ÉLASTIQUES

Sommiers élastiques de 16 à 45 fr. garantie cinq ans. 1712

VICHY

Administration - PARIS, 22, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy

avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY pour BAINS, — Un flacon pour un bain.

BOULE DE VICHY, — Bonbon digestif.

Pour toutes les contrainctions, excepté sur tous les produits de la pharmacie.

LA COMPAGNIE